COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260630-26_058_DGS-AI

N° 26_058_DGS

DÉCISION

Portant approbation d'une convention au titre de l'abattement de 30% sur la taxe foncière pour l'année 2026 entre la Commune de Coignières et le bailleur social SEQENS concernant le quartier prioritaire des Acacias

Le Maire de la Commune de Coignières (Yvelines) ;
11ème Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;
Vu le décret n° 2023-1314 paru le 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains ;
Vu la circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la ville du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville ;
Vu les orientations stratégiques définies par le comité interministériel des Ville (CIV) du 27 octobre 2023 ;
Vu l'instruction de la secrétaire d'Etat chargée de la ville et de la citoyenneté du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 » ;
Vu la délibération n°2020-0505 du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au maire ;
Vu l'adoption du Contrat de ville intercommunal 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » par le Conseil communautaire de SQY en date du 28 juin 2024 ;
Vu la délibération n°20241126-05 du 26 novembre 2024 portant approbation de la convention cadre en ce qui concerne l'utilisation de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires 2024-2030;
Vu la délibération n°20241126-08 du 26 Novembre 2024 qui fixe l'adoption du contrat politique de la ville porté par SQY et les communes concernées qui inclut comme signataire la banque des territoires - annule et remplace la délibération n°20240625-05 du 25 juin 2024 ;

Considérant qu'en application de la délibération 20241126-08 du 26 novembre 2024, il convient de définir pour l'année 2026 les actions à mener avec le bailleur social SEQENS au titre de l'abattement TFPB en ce qui concerne le patrimoine dudit bailleur localisé dans le quartier des Acacias, quartier prioritaire au titre de la politique de la ville ;
Considérant qu'en application de la délibération 20251216-01 du 16 décembre 2025 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les années 2026-2030.
Considérant la nécessité de définir avec le bailleur les actions à mener au titre de l'abattement ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 - AUTORISE M. le Maire, Président du CCAS, ou son représentant à signer la convention ci-jointe précisant les actions à réaliser par le bailleur au titre de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur le Patrimoine Bâti pour l'année 2026. Abattement qui s'applique sur le patrimoine de ce dernier localisé dans le quartier prioritaire des Acacias.
ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire, Président du CCAS, ou son représentant à signer toutes conventions inhérentes à la bonne réalisation des actions à mener dans le cadre de l'abattement de la TFPB.
ARTICLE 3 - DIT que la présente décision fera l'objet d'une transmission à la Sous-Préfecture de Rambouillet, d'une présentation au conseil municipal et d'une notification au titulaire.

Fait à Coignières, le 29 juin 2026

MAIRIE de COIGNIÈRES (Yvelines) 3

Le Maire,
Didier FISCHER
Vice-président de la C.A. de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par Je lien suivant: http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

CONVENTION ATFPB BILAN 2025 ET ACTIONS 2026						
		Situation 2025 : budget prévu et dépenses réelles		Ajustement 2025 après application du plafond ATFPB (DDFIP)		Budget prévisionnel ATFPB 2026 Base : 50 805 € Revalorisation : 0,8%
Axe	Actions	Budget prévu 2025	Dépenses réelles 2025 ATFPB	Reste à charge supporté par SEQENS Hors ATFPB 2025 (18 958,24 €)	2025 - Dépenses retenues au titre de l'ATFPB (après ajustement)	Budget prévisionnel ATFPB 2026 (50 805 €)
1.Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agents de développement social et urbain	5 380,00 €	7 226,25 €	0,00 €	**7 226,25 €**	**7 200,00**
3. Sur entretien	Effacement de tags et graffitis	3 000,00 €	200,00 €	126,08 €	**73,92 €**	**200,00**
3. Sur entretien	Réparation des équipements vandalisés (ascenseurs ...)	5 000,00 €	5 100,00 €	3 215,17 €	**1 884,83 €**	**2 500,00**
4. Gestion des déchets et des encombrants/ épaves	Gestion des encombrants	8 000,00 €	5 123,99 €	3 230,29 €	**1 893,70 €**	**2 000,00**
4. Gestion des déchets et des encombrants/ épaves	Enlèvement des épaves	3 000,00 €	- €	- €	- €	**3 000,00**
5.Tranquillité résidentielle	Tranquillité résidentielle : (ASDAC et tranquillité résidentielle)	0,00 €	- €	**2 000,00 €**	- €	**2 000,00**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260630-26_058_DGS-AI
S²LO
1
29/06/2026

CONVENTION ATFPB BILAN 2025 ET ACTIONS 2026						
		Situation 2025 : budget prévu et dépenses réelles		Ajustement 2025 après application du plafond ATFPB (DDFIP)		Budget prévisionnel ATFPB 2026 Base : 50 805 € Revalorisation : 0,8%
Axe	**Actions**	**Budget prévu 2025**	**Dépenses réelles 2025 ATFPB**	**Reste à charge supporté par SEQENS Hors ATFPB 2025 (18 958,24 €)**	**2025 - Dépenses retenues au titre de l'ATFPB (après ajustement)**	**Budget prévisionnel ATFPB 2026 (50 805 €)**
6.Concertation/ sensibilisation des locataires	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, ateliers le 20 mai 2026 sur la transition écologique portée par l'APES dans le cadre de la fête de la nature, gestes écocitoyens, etc.	5 500,00 €	3 559,00 €	- €	**3 559,00 €**	**4 500,00**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260630-26_058_DGS-AI

CONVENTION ATFPB BILAN 2025 ET ACTIONS 2026						
		Situation 2025 : budget prévu et dépenses réelles		Ajustement 2025 après application du plafond ATFPB (DDFIP)		Budget prévisionnel ATFPB 2026 Base : 50 805 € Revalorisation : 0,8%
Axe	Actions	Budget prévu 2025	Dépenses réelles 2025 ATFPB	Reste à charge supporté par SEQENS Hors ATFPB 2025 (18 958,24 €)	2025 - Dépenses retenues au titre de l'ATFPB (après ajustement)	Budget prévisionnel ATFPB 2026 (50 805 €)
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Actions d'accompagnement social spécifiques CCAS et Nouvelles Voies	3 500,00 €	3 500,00 €	- €	3 500,00 €	3 500,00
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion ...)	20 000,00 €	17 161,00 €	- €	17 161,00 €	7 205,00
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien favorisant le vivre ensemble : Ateliers Sport Bien-Être	1 500,00 €	1 500,00 €	- €	1 500,00 €	1 500,00
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien favorisant le vivre ensemble : Soutien aux animations de la Ville (3 500 €) et à l'Amicale des locataires (500 €)	4 000,00 €	4 000,00 €	- €	4 000,00 €	4 000,00
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien favorisant le vivre ensemble : Préparation de la parade et du goûter de janvier 2026 (dépense 2025)	1 000,00 €	2 014,04 €	- €	2 014,04 €	-

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260630-26_058_DGS-AI
S²LO
29/06/2026

CONVENTION ATFPB BILAN 2025 ET ACTIONS 2026						
		Situation 2025 : budget prévu et dépenses réelles		Ajustement 2025 après application du plafond ATFPB (DDFIP)		Budget prévisionnel ATFPB 2026 Base : 50 805 € Revalorisation : 0,8%
Axe	Actions	Budget prévu 2025	Dépenses réelles 2025 ATFPB	Reste à charge supporté par SEQENS Hors ATFPB 2025 (18 958,24 €)	2025 - Dépenses retenues au titre de l'ATFPB (après ajustement)	Budget prévisionnel ATFPB 2026 (50 805 €)
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services (local 1 avenue de Maurepas)	1 000,00 €	327,80 €	- €	327,80 €	-
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Brunch sportif et convivialité avec les jeunes, olympiades sportives avec la RA et le CCAS en juin 2026 et les habitants du quartier des Acacias.					1 000,00

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260630-26_058_DGS-AI
S²LO
29/06/2026

CONVENTION ATFPB BILAN 2025 ET ACTIONS 2026						
		Situation 2025 : budget prévu et dépenses réelles		Ajustement 2025 après application du plafond ATFPB (DDFIP)		Budget prévisionnel ATFPB 2026 Base : 50 805 € Revalorisation : 0,8%
Axe	Actions	Budget prévu 2025	Dépenses réelles 2025 ATFPB	Reste à charge supporté par SEQENS Hors ATFPB 2025 (18 958,24 €)	2025 - Dépenses retenues au titre de l'ATFPB (après ajustement)	Budget prévisionnel ATFPB 2026 (50 805 €)
7. Animation, lien social, vivre ensemble	Mise à disposition d'un local pour des permanences des services municipaux ou extension du local 1 avenue de Maurepas.	0,00 €	- €	- €	- €	-
8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection hall d'immeubles/cages d'escaliers, éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique ...)	5 000,00 €	5 294,68 €	3 337,90 €	**1 956,78 €**	**5 000,00**
8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Surcoûts de remise en état des logements (travaux de propreté type peinture et papier peint hors opérations de type désamiantage ...)	6 000,00 €	4 884,77 €	3 079,48 €	**1 805,29 €**	**2 000,00**
8. Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik, etc.)	10 000,00 €	9 468,71 €	5 969,32 €	**3 499,39 €**	**5 200,00**

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260630-26_058_DGS-AI
S²LO
5
29/06/2026

CONVENTION ATFPB BILAN 2025 ET ACTIONS 2026						
		Situation 2025 : budget prévu et dépenses réelles		Ajustement 2025 après application du plafond ATFPB (DDFIP)		Budget prévisionnel ATFPB 2026 Base : 50 805 € Revalorisation : 0,8%
Axe	Actions	Budget prévu 2025	Dépenses réelles 2025 ATFPB	Reste à charge supporté par SEQENS Hors ATFPB 2025 (18 958,24 €)	2025 - Dépenses retenues au titre de l'ATFPB (après ajustement)	Budget prévisionnel ATFPB 2026 (50 805 €)
Totaux		81 880,00	69 360,24 €	20 958,24 €	50 402,00 €	50 805,00

Dépenses réelles 2025 : **69 360,24 €**
Plafond fiscal ATFPB : **50 402 € pour 2025**
Reste à charge supporté par SEQENS : 18 958,24 euros (+ 2000 euros versés à l'ASDAC via l'APES)

Fait à Coignières le, 29/6/2026

Didier FISCHER
Maire de Coignières
Vice-Président de SQY

MAIRIE de COIGNIÈRES (Yvelines) 13

Grégory COLPART
Directeur immobilier
SEQENS

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 078-217801687-20260630-26_058_DGS-AI
S²LO
6
29/06/2026